Les fonctionnaires en congrès

Des quêteux montés à cheval

(p. 2)

Les difficultés, occasions de progrès



VOL. XXIX - No 31

Montréal, 15 août 1952

Grève prochaine des chantiers maritimes? Appui total à la F.P.P.

Le Congrès de la Pulpe, dont nous publions en page 3 un compte rendu détaillé, a appuyé à l'unanimité la campagne entreprise pour obtenir dans cette industrie la semaine de 40 heures. Voici la résolution votée à cet effet par les délégués :

1. Considérant que la Fédéra- a confié à l'un de ses conseillers tion a étudié avec les représen-tants de la C.T.C.C. le problème soulevé par l'échec des négocia-tions et de la conciliation dans le renouvellement des conventions collectives de l'industrie de la pul-

collectives de l'industrie de la pul-pe et du papier dans la province de Québec;

2. Considérant que, après cette étude, une base d'entente a été établie sur le principal point en litige entre tous les intéressés, soit la réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures avec pleine compensation plus une augmentation de salaire en pourcentage, et que cette demande a été soumise aux principaux emplo-

yeurs;
3. Considérant que la réponse des employeurs a été à l'effet que leurs positions avaient été claire-ment et définitivement établies tant en négociation qu'en conciliation et que, pour le moment, ils ses employés une semaine de tran'avaient aucune autre proposition à soumettre;

4. Considérant que, vu la tournure prise par la conciliation présentement en cours dans l'industrie de la pulpe et du papier en Ontario, il n'y a pas lieu d'espé-rer un règlement satisfaisant sans recourir à l'arbitrage;

techniques, Me Marius Bergeron, la direction des arbitrages;

6. Considérant que le secrétaire général de la C.T.C.C., le confrère Jean Marchand, dans une allocution devant le congrès, a promis l'appui total de la C.T.C.C. advenant la nécessité d'une épreuve de force économique à l'issue de l'ar-

bitrage; 7. Considérant que, de l'avis unanime du congrès, il est opportun de conduire l'arbitrage le plus rapidement et le plus efficacement possible;

8. Considérant que tous les syndicats affiliés en instance d'arbitrage auront choisi leur représen-tant sur les tribunaux d'ici à une semaine;

9. Considérant que l'industrie de la pulpe et du papier demeure la seule industrie importante dans la province qui impose encore à

vail de 48 heures; Il est proposé par le confrère Oscar Fournier, secondé par le con-frère Charles Dumont, que "le Congrès endosse et appuie l'atti-tude prise jusqu'ici par la Fédéra-tion et la C.T.C.C. et veut que la politique commune actuelle soit maintenue jusqu'au règlement dé-5. Considérant que la C.T.C.C. finitif du présent litige".

Les ouvriers sont prêts

Il reste peu d'espoir aux 2,000 ouvriers des chantiers maritimes de la compagnie Canadian Vickers de Montréal d'obtenir justice sans recourir à l'ultime moyen qui s'offre à eux: la grève.

Depuis un an ces ouvriers sont membres de l'Union nationale des emplo yés de la Vickers, une filiale de la Fédération nationale de la métallurgie et de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Provocations

Depuis un an la compagnie ne cesse d'afficher la mauvaise foi la plus provocante à l'égard de ses employés et des représentants de ceux-ci. Durant plusieurs mois elle a refusé de collaborer avec la Commission des relations ouvrières qui enquêtait dans le but de savoir à quel syndicat les employés en cause accordaient leur préférence. Durant les négociations directes, les représentants patronaux n'ont fait aucune offre visant à améliorer le sort de ces employés qui sont rémunérés à des taux considérablement inférieurs à ceux des chantiers maritimes de Midland, Port-Arthur, Halifax, St-Jean, N.B. et Vancouver. Dans cette dernière ville le salaire du journalier est de

\$1.45 l'heure, celui du sou- tion et d'arbitrage, les ouvriers deur et des autres ouvriers des chantiers maritimes de la spécialisés de \$1.85 l'heure. Vickers ne sont pas plus avan-A la Canadian Vickers de cés. Ils ont perdu un temps Montréal, le journalier reçoit précieux à satisfaire en vain 88 cents, c'est-à-dire 57 cents toutes les exigences de la loi. l'heure de moins. Malgré ces Toutefois ils ont maintenant le énormes différences et cette droit légal de se mettre en grèinjustice flagrante, les ouvriers ve et puisque c'est le seul rede la Vickers n'ont réclamé cours qui leur reste ils n'hésique 25 cents l'heure. Dans le teront pas à s'en servir. but d'aider au règlement du différend, l'arbitre syndical a vriers ceux de la Vickers ne se recommandé un compromis au réjouissent pas d'être poussés niveau de 20 cents l'heure. à abandonner leur gagne-pain La compagnie a refusé et s'est et à paralyser l'industrie dans retranchée derrière la senten- laquelle ils gagnent leur vie et ce majoritaire du tribunal d'arbitrage qui ne recommandait que 7 cents l'heure. Et le président du tribunal, tout en signant cette recommandation, a souligné que s'il avait été sabilité. seul arbitre il eut recommandé 12 cents l'heure. Entre l'augmentation de 20 cents recommandée par leur arbitre et le chiffre de 12 cents avancé par le président du tribunal d'arbitrage, les ouvriers ont fait une dernière concession et ont réduit leur demande à 15 cents l'heure. La compagnie a continué d'être arrogante et de se refuser à toute solution équi- de l'injustice comme celle table.

Par voie de scrutin secret, les ouvriers ont décidé de faire la grève et ils ont autorisé leurs dirigeants et négociateurs à lancer l'ordre de grève au moment qu'ils jugeront opportun. D'autres efforts ont été tentés dans le but de faire entendre raison à la compagnie, mais en vain.

de négociations, de concilia- ront la grève jusqu'au bout.

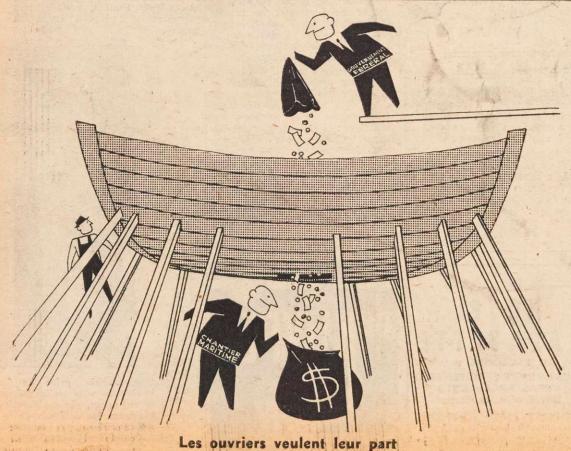
Pas plus que les autres oucelle de leurs familles. Leur employeur ne leur donne pas le choix des moyens. Il en subira sa part de conséquences et en portera toute la respon-

Deux possibilités

La rançon de la paix sociale c'est la justice sociale. En syndiqués conscients de leurs responsabilités, les ouvriers de la Vickers sont prêts à s'imposer les sacrifices que comporte une grève. Eux aussi croient en la paix sociale mais pas au prix dont ils sont les victimes.

Deux interventions restent possibles : celle du gouvernement fédéral qui est le plus important client des chantiers maritimes, et celle du ministère provincial du travail. Si l'une ou l'autre de ces deux autorités intervient et réussit à régler le différend sans délai et selon une formule juste, les ouvriers en cause seront les premiers à applaudir. Sinon ils jetteront toute leur force éco-Après une année complète nomique dans la bataille et fe-

Wariabillar Data Lan



PATIENCE, S.V.P.

Par suite de circonstances incontrôlables, nous devons remettre à la semaine prochaine la publication de plusieurs compte rendus de congrès fédéraux et autres textes. Nous demandons à nos lecteurs de prendre patience.

Syndicalisme et coopération: (111)

Des quêteux montés à cheval!

Les coopératives de consommation ont pour fonction de répondre, le mieux possible, aux besoins du consommateur. La première difficulté à surmonter est certes de déterminer ces besoins. Le lecteur pourra croire que je me paie sa tête en soumettant comme un problème-très complexe une énumération qu'il peut faire à deux secondes d'avis. Mais regardons-y

de plus près. Mon ami Arthur travaille à l'usine. Son salaire, de \$48 par semaine constitue son seul revenu pour subvenir à ses besoins, à ceux de sa femme et de ses quatre enfants. Plusieurs, sans doute, se diront intérieurement qu'ils sont à peu près dans la même situation qu'Arthur. Et alors! Avons-nous vraiment besoin que la coopérative ou l'épicier du coin nous envoie son livreur, en camion ou à bicyclette, quatre ou cinq fois par semaine sinon davantage? Avons-nous besoin que notre fournisseur maintienne sur ses tablettes sept ou huit marques de produits qui se valent l'un l'autre? Est-ce vraiment impossible pour nous de faire nos achats d'épicerie au comptant? La liste des questions que nous pourrions nous poser, comme consommateurs, serait interminable. Pensons aux dix ou douze laitiers qui se suivent dans les rues de nos grandes villes; aux primes et cadeaux que nous offrent marchands ou manufacturiers. Qui paie pour ce luxe de "services" superflus ou mal répartis? C'est le bon vieux Baptiste, c'est vous, c'est moi.

mation sans un programme sérieux d'éducation coopérative et sans ce travail préalable que j'appellerais notre éducation comme consommateurs. Il va nous falloir réaliser une fois pour toutes que le mode actuel de distribution des biens de consommation fait de nous des quêteux montés à cheval.

Qu'on n'aille pas croire que je préconise l'établissement de coo-pératives de consommation dans des caves et fonctionnant grâce à du travail bénévole. Les Pionniers de Rochdale et à leur suite des milliers de pionniers coopérateurs de par le monde ont pourtant ac-cepté des débuts aussi modestes. Dans notre province, plusieurs coopératives sont nées au sous-sol ou dans le hangar. Mais sans dou-te la "modestie" est-elle de moins en moins à la mode car je ne crois pas être le seul à prétendre que dans nos villes industrielles, en 1952, les coopératives ne doivent plus voir le jour dans des arrièresboutiques.

l'aspect éducation. Autrement nous rencontrerons à la douzaine des cas comme le suivant, qui me vient à la mémoire. Il s'agit d'une coopérative qui devait faire face la double concurrence des grands magasins à chaîne et des épiciers indépendants. Certains membres auraient désiré que la coopérative établisse un magasin moderne, sans serveur, vende aux prix du magasin à chaîne mais conserve son service de livraison gratuite et continue de vendre à crédit. C'est de la pure fantaisie. Mais il nous arrive tous d'être trop fantaisistes, quand nous né-gligeons de réfléchir sérieusement à nos problèmes. Aussi longtemps que comme

consommateurs nous serons dupes de la publicité comme nous le

On ne peut espérer de succès sommes aujourd'hui et que nous dans une coopérative de consom- laisserons le marchand du coin ou laisserons le marchand du coin ou le grand magasin décider de notre budget selon le plafonnement de notre marge de crédit, nous ne vaudrons pas cher comme coopérateurs. Mais, me direz-vous, nous ne sommes pas tous dans cette ca-tégorie, il s'en trouve bon nombre parmi nous qui ont conscience de leurs problèmes comme consommateurs. C'est entendu et il importe précisément que ce soit ces consommateurs éclairés que l'on retrouve nombreux parmi les syndiqués qui prennent en main le développement du mouvement coopératif de consommation chez nous du moires dans nos villes in nous, du moins dans nos villes in-

Je sais que les syndiqués ap-pellent "scabs" les travailleurs pellent "scabs" les travailleurs qui, faute de comprendre la solidarité qui les unit à leurs compagnons de travail, agissent comme briseurs de grève ou se tiennent en dehors des cadres syndicaux. Mais ne peut-il y avoir aussi une autre catégorie de "scabs" soit autre catégorie de "scabs", soit ceux qui croient à "leur" syndi-Soyons à la page, mais soyons-le cat mais qui se tiennent plus ou sur toute la ligne, sans oublier moins à l'écart du mouvement l'aspect é du cation. Autrement syndical? Pas plus que les syndiqués, les coopérateurs ne tiennent pas les "scabs" en haute estime. Et chez nous il peut aussi y avoir plusieurs catégories de "scabs". Ce peuvent être principalement les membres qui ne sont pas fi-dèles à faire leurs achats à leur coopérative, ce peuvent être aussi les fondateurs, les administrateurs ou les gérants qui se préoccupent de l'ensemble du mouvement comme de leur première chemise. Nous ne bâtirons pas de mouve-ment coopératif de consommation vraiment puissant avec des gens soucieux de réaliser isolément soucieux de réaliser isolément leurs petites oeuvres, d'édifier leur petite affaire pour arriver un jour à leur petite faillite, dont tout le mouvement devra porter le roids.

Jean-Paul LEFEBVRE La semaine prochaine : "Une pias-tre, c'est combien?"



Organe officiel de la Conf. des Tra-vailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER Administrateur : MARCEL ETHIER Rédacteur en chef : Publiciste ROGER McGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694 Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Tra-vailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal

THE MEGE TUE

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa



CONGRES DES MINEURS



Photographie prise à l'occasion du Congrès de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière Inc. tenu au Lac-aux-Sables, le 19 et 20 juillet. Nous remarquons sur la première rangée, de gauche a droite: M. l'abbé J. Papillon, prêtre-curé au Lac-aux-Sables; M. Armand Larrivé, 2me vice-président de la Fédération; M. Adélard Cliche, 3me vice-président; M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération; M. Georges Dionne, ler vice-président de la Fédération; M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier; M. Jos Parent, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec; M. l'abbé Henri Masson, aumônier de la Fédération, et M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier des Syndicats catholiques de Québec.

(Photo Théo. Trudel, Thetford-Mines)

Au congrès de Shawinigan

"Les fonctionnaires municipaux veulent des syndicats"

La Fédération nationale des Employés municipaux et scolaires du Canada a tenu son cinquième congrès annuel, du 25 au 27 juillet dernier, à Shawinigan Falls sous la présidence de M. René Bélanger. Plus d'une soixantaine de délégués venus de tous les centres de la province ont participé à ces délibérations.

Au cours des séances du congrès, les délégués ont étudié les rapports du président et du secrétaire trésorier. Dans son rapport, M. Bélanger a signalé que, au cours de l'an passé, sept nouveaux syndicats ont été fondés parmi les employés municipaux grâce à la coopération des différents corps syndicaux de la province.

Prévisions

Traitant de la situation qui pré-vaut présentement dans le domaine économique, le président de la Fédération a notamment déclaré: "Il est assez difficile de pré-voir quelles seront les conditions économiques durant les prochains mois. Tous s'accordent sur un point : les prix ont a peu près partout une tendance à se stabiliser. Là où le niveau des salaires n'est pas encore convenable, où il y a place pour des améliorations, il ne faut pas hésiter à agir, même si cela soulève en certains mi-lieux des objections très fortes. Les employés publics ont le droit à une vie convenable; ils ont le droit, comme tous les autres groupes de la société, à leur juste part des richesses du pays; ils ont le droit de bénéficier de l'augmenta-tion constante du niveau de vie de la population.'

Des lois

FR. 0117

Parlant ensuite de la législad'arbitrage disparaissent.

En terminant son exposé, le président de la Fédération a fait ap-pel à la bonne volonté de tous en vue de fonder des syndicats dans les cités et villes où ils n'existent pas encore : "Il ne faut pas oublier qu'il reste encore plusieurs cités et villes où il n'y a pas encore

de syndicats. Leurs employés, tant fonctionnaires qu'ouvriers manuels, attendent que nous allions à eux. Ils nous invitent : sollicitent notre intervention. C'est pourquoi il est à souhaiter qu'au cours des prochains mois nous fassions tous ensemble l'effort pour mettre sur pied un certain nombre de syndicats nouveaux.

Election

Le congrès s'est terminé par un banquet où plusieurs allocutions furent prononcées par M. Fran-çois Roy, maire de Shawinigan et président de l'Union des Munici-palités; Me René Hamel, député de St-Maurice; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.; M. Paul Simard, di-recteur du personnel de la cité recteur du personnel de la cité de Québec; M. Benoît Rajotte, directeur du personnel de la cité de Montréal, et René Bélanger, président de la Fédération. M. Harry St-Hilaire agissait comme maître de cérémonie.

Les élections ont été tenues saregistrat ensurte de la legisla-tion, le président a rappelé qu'il y aurait lieu de demander des amendements aux lois pour que les délais apportés au cours des négociations ou par les conseils l'autitudes d'incompasser les délais apportés au cours des négociations ou par les conseils langer, Québec; 1er vice-président, J.-H. Bettes, Trois-Rivières; 2e vice-président, M. Emery Bombardier, Sherbrooke; 3e vice-président, M. Robert Langlois, Montréal; 4e vice-président, M. J.L. Vachon, Québec; secrétaire-trésorier, M. Lionel Harvey, Jonquière.

FONDÉ EN 1695 Distillé Canada LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

Boîte de carton

L'Union des Travailleurs Carton et du Papier façonné, section du carton gaufré, vient de signer un nouveau contrat de tra-vail avec la Compagnie Standard Paper Box. Une augmentation générale de 10 cents l'heure pour les hommes et de 8 cents pour les femmes vient d'être accordée au 120 employés concernés. Ces augmentations sont rétroactives au 5 mai 1952. Le contrat stipule en outre que deux fêtes supplémentaires seront payées, soit la St-Jean-Baptiste et l'Immaculée-Conception; ce qui porte à 6 le nom-bre des fêtes payées. L'Union était représentée par

M. Gérard Poitras, agent d'affaires, assisté par les confrères Ma-gella Martel, Paul-Emile Gibeault et Georges Poitras, ces derniers membres de l'exécutif du carton



Photographie prise en face de l'hôtel de ville de Shawinigan où furent reçus, par les autorités mu-nicipales, les délégués de la Fédération nationale des employés mu-nicipaux du Canada, affiliée à la C.T.C.C., qui ont tenu leur congrès



HOTEL

CHAMBRES SPACIEUSES REPAS EXCELLENTS Bières, vins, spiritueux

AMHERST et DEMONTIGNY (près de la Centrale syndicale) MONTREAL

VEMEN

AU CONGRES DE LA PULP

"LES DIFFICULTES, OCCASIONS DE PROGRES"

Les délégués au congrès de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier, qui s'est tenu à Québec les 8, 9 et 10 août, ont confirmé leur appui à leur groupement dans la lutte MERCREDI 17, 9 h. 30 a.m. : Rapport du Comité du rapport du tréentreprise, il y a quelques mois, dans cette importante industrie de la province, en vue d'obtenir une réduction substantielle des heures de travail avec entière compensation de salaire dans les papeteries de la province de Québec.

Au cours d'une séance du congrès, les délégués ont étudié longuement et soigneusement ce problème sous tous ses angles et ont adopté cette attitude dans une résolution qui a été adoptée à l'unanimité et saluée par les applaudissements des 75 congressistes venus de tous les centres de la province.

Après avoir signalé l'étude de assurés que la C.T.C.C. endosse celles-ci étaient très difficiles et la question, la résolution note que maintenant et fait sienne votre que, dans la majorité des cas, il les employeurs ont refusé de faire lutte. des contre-propositions acceptables par les syndicats et que l'industrie de la pulpe et du papier demeure la seule industrie importante dans la province de Québec qui impose encore à ses ouvriers une semaine de travail de 48 heu-

Comme il n'y a pas lieu de s'attendre à un règlement satisfaisant de ce litige, les délégués ont considéré que les négociations et la conciliation n'ayant pas donné de résultat, il fallait s'engager dans l'arbitrage le plus rapidement pos-sible. D'autre part, la C.T.C.C., à laquelle la Fédération de la pulpe et du papier est affiliée, par la voix de son secrétaire général, M. Jean Marchand, s'est engagée à apporter à la Fédération toute l'aide requise dans les circonstances et à l'appuyer jusqu'au règlement

définitif du litige actuel. Le conflit actuel implique plu-sieurs milliers de travailleurs de 'industrie de la pulpe et du papier de la province répartis dans une dizaine d'établissements considérables.

Appui de la C.T.C.C.

Au cours du congrès, les délégués ont reçu la visite du secrétaire général de la C.T.C.C., M. Marchand. Dans son allocu-Jean tion, M. Marchand a déclaré notamment:

Vous réclamez une réduction dans les heures de travail. Vous vous devez de gagner cela, car si vous ne l'obtenez pas, on vous l'imposera tôt ou tard, mais sans vous accorder les compensations de salaire que vous réclamez avec raison cette année. Cette victoire syndicale, il vous sera possible, même facile de l'obtenir si, dans chacun de vos syndicats, vous accordez un support total, un support de tous les instants à vos organisateurs et à vos négociateurs. Comme vous avez endossé les difficultés de ces derniers temps et que votre Fédération a comprisles problèmes graves auxquels elle a eu à faire face, vous pouvez être

M. Marchand a ensuite ajouté: "Dans les difficultés qui surgissent à l'heure actuelle, la C.T. C.C. a le devoir de tout mettre en branle pour remporter la victoire. C'est pourquoi, plus que ja-mais, il faut de la cohésion, une collaboration parfaite entre tous nos groupements affiliés. Ce ne sont ni les gouvernements ni les patrons qui sauveront les travailleurs, mais seulement leur force et leur ténacité. Il faut qu'ils conservent le feu sacré des premiers militants, il faut encore que les problèmes ouvriers ne soient pas envisagés à travers les personnalités et les individus. Car le syndicat dépasse les hommes. C'est une institution nouvelle, un régime social nouveau que nous bâtissons. Il est appelé à protéger et à assurer de meilleures conditions de vie à plusieurs générations de travailleurs.'

Pendant le congrès, les délégués ont été appelés à étudier une nouvelle constitution qui amende considérablement celle qui existait jusqu'ici et l'adapte à des conditions nouvelles. Les congressistes ont aussi adopté plusieurs résolu-tions dont l'une particulièrement demande le raccourcissement des délais d'arbitrage.

Rapport des officiers

Les délégués ont entendu les rapports du président, du secré-taire, du trésorier et de l'aumônier de la Fédération.

Dans son exposé, M. Lessard a rappelé que la Fédération de la pulpe et du papier "s'est accrue au cours de la dernière année de 9 syndicats, dont 8 sur la Côte nord et un autre dans la région de Chicoutimi. Sur la Côte nord, tous les villages sont maintenant organi-sés, des certificats sont émis dans plusieurs cas et la Fédération a entrepris les négociations de conventions collectives à différents endroits. Au sujet des négociations en cours dans l'industrie proprement dite de la pulpe et du , dent pour la région de Québec; papier, M. Lessard a signalé que Jean-Paul Brisebois, des Escou-

que, dans la majorité des cas, il fallait recourir à l'arbitrage. Dans l'exploitation forestière, les diffi-cultés sont également considéra-bles et la Fédération a été obligée de requérir les services de conci-

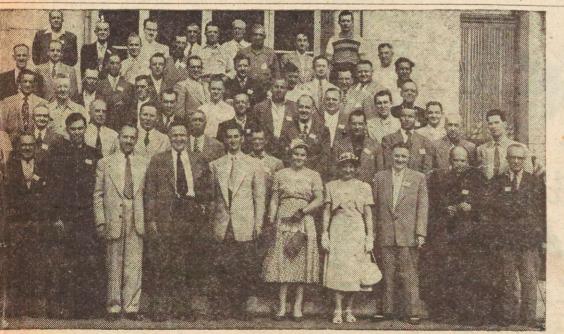
liateurs". M. Harry St-Hilaire, secrétaire de la Fédération, a rappelé les faits marquants de la dernière année syndicale, une étape plus pénible que les autres peut-être, mais qui a "pour conséquence sa-lutaire de forcer notre Fédération à raffermir ses positions, à adapter ses cadres aux exigences de la

réalité et à préciser ses idéaux". De son côté, M. l'abbé Jules Lockwell, dans son rapport moral, a signalé à son tour la période difdicile actuelle. "Rien ne sera accordé de bon gré, dit-il. Les grands responsables, les dirigeants de l'industrie partout et toujours ont attendu l'impulsion de la loi pour reconnaître nos syndicats et le droit de négocier. Mais, dans les activités de la Fédération, il y a un aspect réconfortant: c'est le développement de l'organisation sur la Côte nord parmi les travailleurs en forêt qui, dans cette région, adhèrent avec enthousiasme à la doctrine sociale de l'Eglise sous la vigoureuse et inlassable vigilance de Son Exc. Mgr LaBrie évêque du Golfe St-Laurent."

Les délégués, pendant le congrès, ont aussi entendu et approu-vé le rapport du trésorier, M. Léo

Clôture du congrès

Au cours des élections, tenues sous la présidence de M. André Roy, chef du Secrétariat de la C.T. C.C., M. Lessard, qui occupe cette charge depuis 1937, a été réélu président. Il aura pour collaborateurs à la direction de la Fédération, MM. Victor Dahl, de Port-Alfred, 1er vice-pésident; Simon Lavoie, de La Tuque, 2e vice-président; Eloi Champoux, de Wind-



au centre Son Honneur le mai-François Roy, de Shawinigan; René Bélanger, de Québec, prélent de la Fédération. Dans le oupe on remarque également M. MM. les échevins Albert Blais, Ro-

llet. On remarque dans le grou- mônier de la Fédération, de Mont- M. Robert Dorion, gérant de la ci-

nuel à cet endroit à la fin de l'abbé Jean-Marie Lafontaine, au- bert Bourassa et Camille Gélinas; réal; M. l'abbé Raymond Lavoie, té; M. Georges-Etienne Hébert, aumônier du Syndicat des fonc- agent d'affaires au Conseil centionnaires municipaux de Québec; tral des Syndicats nationaux de Shawinigan Falls.

Programme du congrès de la C.T.C.C.

SAMEDI 13: Enregistrement des délégués à l'Edifice des Syndicats Catholiques, 52, rue des Cèdres, Shawinigan. DIMANCHE 14, a.m.: Messe. Photographie. Réception du maire de la

ville de Shawinigan à l'hôtel de ville. 2 h. p.m.: Ouverture du Congrès. L'autorité religieuse et les auto-rités civiles (fédérales, provinciales et municipales) seront invitées à la séance d'ouverture. Mot de bienvenue du prési-

dent du Conseil central de Shawinigan. 2 h. 15 p.m.: Allocutions des invités d'honneur.

3 h.: Rapport moral du président général de la C.T.C.C. 4 h. 30: Réception aux invités d'honneur à l'hôtel Shawinigan. Soir : Réunion des Comités.

LUNDI 15, 9 h. 30 a.m.: Rapport du Comité des Lettres de créances. 10 h.: Rapport du Bureau confédéral.

2 h. p.m.: Rapport du Comité du rapport du président .

8 h. p.m.: Rapport du trésorier. MARDI 16, 9 h. 30 a.m.: Rapport du Comité du rapport du Bureau confédéral.

sorier et feuilleton général des résolutions.

JEUDI 18, 9 h. 30 a.m. : Affaires non terminées et élections.

DANS LES CHANTIERS

Conciliation à Sorel

Du 13 au 29 septembre prochain, à Shawinigan

Les négociations qui se poursuivaient depuis quelques semaines entre le Syndicat national des Chantiers maritimes de Sorel et la Compagnie Marine Industries Ltd., de Sorel, en vue du renouvellement de leur convention collective de travail se sont terminées par un échec. Les employés de Marine Industries Ltd., membres du Syndicat, ont rejeté lundi soir, en assemblée générale, une contre-proposition de la Compagnie laquelle consistait en une augmentation générale de salaire de 10 cents l'heure.

La demande originale du Syndicite de cet était de 25 cents l'heure. A la suite de cet échec, le Syndicat a invoqué l'article 12 de la and Titanium de Sorel a conclu Loi des Relations ouvrières de Québec, en demandant au ministre provincial du Travail l'intervention immédiate d'un concilia-teur afin de tenter une entente entre les parties.

une entente avec la compagnie Quebec Iron, accordant une augmentation générale de salaire de 15 cents l'heure de même que celui de Sorel Industries qui a aussi conclu une entente avec Sorel Industries Ltd., accordant 15 C'est ce que nous déclare M. et 10 cents l'heure, avec réouver-René Harmégnies, directeur de l'organisation pour la C.T.C.C. et laires en novembre 1952.

Contrat signé à la Power Lumber

La Power Lumber de St-Pacôme de Kamouraska, dont le président est M. Alfred Plourde, député du comté, a enfin accepté à son four la sentence d'arbitrage majoritaire.

Sur réception de la lettre de l'employeur, le Syndicat catholique de l'Industrie du Bois de St-Pacôme Inc., a tenu une assemblée spéciale, pour prendre connaissance de la teneur de cette lettre, par laquelle la compagnie accepte la sentence arbitrale, mais menace de fermer son moulin dans la municipalité pour le déménager ailleurs.

mains, vice-président pour la région de la Côte nord. M. Oscar Fournier, d'East-Angus, a été choisi comme secrétaire, et M. Léo Poulin, de Donnacona, trésorier.

Dimanche matin, le 10 août, les délégués ont assisté, à l'église Jacques-Cartier de Québec, à une messe célébrée par l'aumônier de la Fédération, M. l'abbé Jules Lockwell, qui a aussi donné le sermon. A l'issue du congrès, les délégués, accompagnés de leurs épouses pour la plupart, ont pris part à un banquet de clôture au Kent House. M. Léopold Bergevin, de Beauharnois, agissait comme maître de cérémonies. Plusieurs allocutions ont été prononcées, no-tamment par MM. Philippe Lessard, président; André Roy, représentant de la C.T.C.C.; Alphonse Proulx, représentant du Conseil central de Québec; Victor Dahl, Simon Lavoie, Eloi Champoux, Roland Sauvacay, Land Paul Rice. land Sauvageau, Jean-Paul Brise-bois, Oscar Fournier, Léo Poulin et Harry St-Hilaire. M. l'abbé Jules Lockwell a tiré les conclusions.

Parmi les invités présents au congrès, on notait également la présence de MM. les abbés Aurèle Ouellet, de Québec; Paul Robillard, de Crabtree Mills, et Oswald Crête, de La Tuque; MM. Marius Bergeron et Roger McGinnis, de la

A l'unanimité tous les employés ont voté de passer outre à cette menace et ont mandaté leurs officiers négociateurs pour rencontrer l'employeur au plus tôt, afin de signer le nouveau contrat, selon les données de l'arbitrage.

Ce nouveau contrat de travail vient d'être signé par M. Alfred Plourde, président de la compagnie, et par MM. J.-Philippe Dubé et J.-Léo Dubé, président et secrétaire du syndicat. Ont dirigé ces négociations; MM. F.-X. Légaré, de la Fédération, et Nap. Nadeau, organisateur de la C.T.C.C.

Ce dernier, en nous remettant ce communiqué, a ajouté les commentaires suivants. Ce geste officiel de collaboration patronale-ouvrière peut aider grandement au progrès de cette entreprise et au mieux-être de ces ouvriers. Le mouvement syndical espère que c'est là l'heureux présage du règlement pacifique des deux cas de congédiement, actuellement sou-mis au service de conciliation du Ministère du Travail. On ferait beaucoup pour la paix sociale dans ce milieu, en dissipant définitivement la menace de déménagement de cette industrie, menace qu'on brandit depuis au-delà de dix an-

Nous vendons aux PLUS BAS PRIX

1320 BEAUBIEN EST (près De Lanaudière)

Livraison dans toute la ville

Tél.: DO. 5468

GERARD L'ECUYER

PHARMACIEN-CHIMISTE Spécialiste en Prescriptions

Un escompte spécial est accordé aux membres de la C.T.C.C.

MONTREAL

A STRIKE in the SHIPYARDS?

The workers are ready

There is very little hope that the 2,000 Shipyard workers of Canadian Vickers Company Limited of Montreal will obtain justice without recourse to the ultimate means offered to them: A Strike.

Since a year these workers are members of the National Union of Vickers employees, an affiliate of the National Metal Trades Federation and the Canadian and Catholic Confederation of Labour.

Cy's arrogance

Since a year the company has maintained an attitude of bad faith towards these employees and their leaders. For many months it refused to collaborate with the Labour Relations Board in its inquiry as to which union the employees concerned prefered to represent them. During direct negociations company representatives declined any offer that would better the situation of these employees which are renumerated at rates considerably inferior to those of the Midland, Port Arthur, Halifax, St. Johns, N.B. and Vancouver, B.C. In Vancouver, labourers receive \$1.45 per hour, and tradesmen \$1.85 per hour. At Canadian Vickers here in Montreal, labourers receive Voted .88 per hour, meaning to say .57 and hour less. At Canadian Vickers, tradesmen re-

about a settlement in this dispute the union arbitrator rehour compromise. The company refused this and stood beonly 7 cents per hour. The chairman of the Board, in sign- they lave the legal right to had he been the only arbitrator he would have recommend- it. ed 12 cents per hour increase between the 20 cents increase recommended by their arbitrator and the 12 cents figure stipulated by the Chairman of the board, the workers made a final concession and reduced their demand to 15 cents per hour. The company maintained its arrogance in refusing this equitable solution.

By secret vote the workers ceive \$1.35 an hour meaning decided to call a strike and 50 cents an hour less. Regard- they authorized their leaders less of these enormous diffe- and negociators to declare the rences and this flagrant injus- strike whenever they decide to tice the workers at Vickers do so. Other efforts were maare asking only 25 cents per de to bring the company to

After a whole year of negociation, conciliation and arbicommended a 20 cents per tration, the Shipyard workers of the Canadian Vickers have not yet solved their serious hind the majority arbitration problem. They have lost all report which recommended this time because they wanted to respect the law. But now ing the award, stipulated that strike. Having no other means they will not hesitate to use

> No workers, either at the Canadian Vickers or elsewhere, like to strike, to quit their jobs and to paralyse the industry in which they earm their living. But in this case, the Canadian Vickers does not give them the choice. The employer will have to suffer the consequences and to bear the whole responsability of the strike which is now imminent.

> Social justice is the price of social peace. Being aware of their responsabilities as good unionists, the Shipyard workers of the Canadian Vickers are willing to make the necessary sacrifices that a strike involves. As much as anybody else they believe in social peace but they are not willing to suffer injustice for it.

Still 2 chances

Two interventions are still possible from the Federal Government which is the most important customer of the shipyards and from the Provincial Labour Department. If one or the other of these two authorities settles the dispute without delay by giving justice to the employess the Union and its members will be far more pleased than anybody else. Otherwise they will throw all their economic power in the fight and will strike until a victorious end.



Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE DESSINS de FABRIQUE MARION & MARION

Raym.-A. Robic - J.-Alf Bastien 1510, rue Drummond MONTREAL

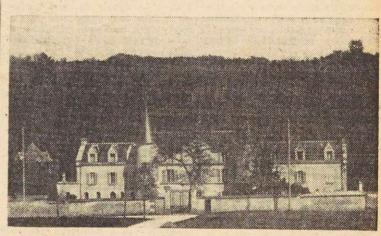
BIERVILLE

Fonctionnement d'une Ecole normale ouvrière

Bierville! S'agit-il de la capitale de cette fameuse bière que nos arrière-grands-pères buvaient? Détrompons-nous! Bierville a très peu de rapport avec la bière, fût-elle fameuse ou très ordinaire. En revanche, le vin rouge est abondant et excellent à Bierville. Mais ça, c'est une autre histoire.

Qu'est-ce que Bierville alors? Le nom d'un domaine et d'un châ-teau légués à la Confédération française des Travailleurs chrétiens par feu Marc Sagnier. Marc Sagnier, c'est l'un des plus grands noms du catholicisme social en France. Marc Sagnier est peu connu ou mal connu au Canada. C'est pourtant un nom à retenir, une personnalité à connaître. Depuis saint Vincent de Paul, il n'y a pas eu en France de figure plus extraordinaire que celle de Marc Sagnier.

Je parlais tout à l'heure d'un domaine et d'un château. Ce château, on le découvre, en venant par le chemin de fer, à une quarantaine de milles de Paris. C'est à cet endroit que la C.F.T.C. tient cette année pas moins de 26 sessions de ses Ecoles normales ouvrières. Dans des articles précédents, nous avons décrit le fonctionnement d'une École normale ouvrière. Il nous a été donné de prendre part à quelques-unes de ces sessions au cours de l'été.



Le château de Bierville, centre d'éducation ouvrière.

Il nous sera difficile dans un court article de dégager toutes les impressions que nous avons accumulées au cours de ces sessions. Il est pourtant une impression que je m'en voudrais de ne pas noter en appuyant beaucoup: le syndicalisme français d'inspirațion catholique accorde une importance très grande aux études économiques. De vieux militants ont dit qu'il n'en avait pas toujours été ainsi: "Pendant longtemps, nous nous sommes maintenus dans le domaine des principes purs, très éloignés des problèmes concrets du monde ouvrier." Mais aujourd'hui, l'observateur le moins perspicace ne peut pas ne pas se rendre compte que les questions économiques les plus difficiles sont à l'ordre du jour dans le mouvement.

C'est ainsi que si nous jetons un oeil sur les notes de cours de la session du 31 mai, nous voyons que le programme comporte une conférence sur le ROLE et FORMES de la MONNAIE. L'exposé se fait au tableau noir, comme dans les écoles. Cet exposé sera suivi de réunions en commissions d'études où chacun est libre de s'exprimer, de questionner et d'engueuler, comme on dit ici. Et personne ne s'en prive. J'ai été beaucoup frappé de la spontanéité avec laquelle les militants s'expriment. Quand un gars ne comprend pas, il dit: "Moi, je ne comprends pas. C'est trop calé pour moi. Parle comme

Le deuxième cours est donné par une femme, Hélène Jouve. C'est un exposé juridique. Il s'agit d'examiner 6 cas types de juris-prudence. Voici le premier cas: "... Vous attaquez votre patron qui ne vous a pas payé à votre départ de l'entreprise les congés payés. Il ne répond pas à vos lettres. Comment vous y prendrez-vous? Donnez tous les détails utiles."

Le troisième cours porte sur les variations de la monnaie. Il y a un questionnaire préparatoire. Et les questions ne sont pas faciles, comme on peut s'en rendre compte : "Quels sont, à votre avis, les effets avantageux ou désavantageux d'une dévaluation ou d'une ré-valuation de la monnaie sur le pouvoir d'achat? sur le commerce extérieur? sur les finances publiques? — Ces effets vous paraissent-ils durables ou susceptibles de correction? — Est-ce la variation du volume de la circulation monétaire qui entraîne celle des prix ou l'inverse? — Dans quelle mesure les solutions monétaires proposées aux problèmes économiques vous paraissent-elles intéressantes et op-

Le quatrième cours porte sur le Marxisme et la Morale chrétienne. Ce cours est donné par le secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. (Gérard Esperet). Jamais il nº m'avait été donné d'entendre un exposé et une critique aussi clairs du marxisme. On peut se demander s'il est utile de présenter le marxisme à des ouvriers chrétiens. En France, où les syndicalistes catholiques coudoient quotidiennement des travailleurs communistes, la réponse à cette question est certainement affirmative. Mais à un moment où les démocraties se disent engagées dans une lutte à finir avec le communisme, il serait peut-être bon que chaque citoyen de chacune des démocraties connaisse exactement ce qu'il prétend combattre. Demandez donc à votre député qu'il vous définisse le communisme... Vous allez avoir des surprises !

Cinquième cours : les Modes de Financement des Entreprises. En commission, une question difficile et très précise : décrivez le financement de l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

Sixième cours : le Rôle de l'Etat en matière économique. On voit toute l'importance que tiennent les questions économiques ici.

En France, les bûcherons et autres ouvriers agricoles ne font pas partie de la Confédération générale des Agriculteurs. N'étant ni patrons, ni propriétaires des exploitations, ils estiment que leur intérêt est de faire partie des syndicats ouvriers.

